

Arpajon, ville fleurie

Concours régional
des villes et villages fleuris 2016



LE MOT DU MAIRE.....	5	III – ACTEURS ET RESSOURCES MOBILISÉS.....	22
I – PRÉSENTATION DE LA VILLE.....	7	ARPAJON, DES HOMMES, DES COMPÉTENCES	
ARPAJON, VILLE PÔLE, VILLE FLEURIE		1 – Une organisation en mouvement perpétuel.....	22
1/ Situation géographique		a/ Entretien et maîtrise du cadre de vie	
2/ Histoire d'Arpajon		b/ Qualité du service	
3/ Architecture : valeur historique et diversité du patrimoine bâti		c/ Organisation des services techniques	
4/ Lien social et concertation au cœur de la démarche		2 – Des hommes, une équipe.....	24
5/ Commerces, jeunesse et parité...		a/ Formation interne...	
II – DÉMARCHE DE VALORISATION.....	12	b/ Et externe !	
ARPAJON, AU CŒUR D'UNE DÉMARCHE		3 – Des prestataires responsables.....	25
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE		4 – Des moyens à disposition.....	25
PRÉSENTATION DES MOTIVATIONS		a/ Atal : un outil informatique de gestion centralisée	
PRÉSENTATION DU PROJET MUNICIPAL		b/ Des matériels régulièrement renouvelés	
1 – Aménagement : préserver l'identité d'Arpajon.....	12	Budget : exemples du fonctionnement	
a/ Projet «Cœur de Ville» : pour un centre-ville rénové et attractif		IV – ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE	
Un projet, une démarche de concertation		DE LABELISATION.....	28
b/ Projet «Éco-quartier des Belles Vues» : un cœur de vie exemplaire		ARPAJON, VILLE ÉCO-CITOYENNE	
2 – Valorisation du patrimoine bâti : une politique de rénovation du patrimoine.....	15	1 – Une démarche participative.....	28
a/ Programme Pluriannuel de Travaux		a/ Concertations sur les projets	
b/ Une AVAP pour protéger le Cœur de ville		b/ Contribution des jardiniers amateurs	
c/ Rénovation pour le bâti privé avec l'OPAH		2 – Animation pédagogique et sensibilisation.....	29
d/ Un nouveau Règlement Local de Publicité et d'enseigne (RLP)		a/ Une démarche transversale	
3 – Attractivité touristique.....	17	b/ Les actions	
a/ Manifestations : une ville dynamique !		Jardin, potager et gazon ...	
b/ Projet d'implantation du Chemin de Saint Jacques de Compostelle		Une journée pour planter !	
Un bout de chemin...		Respect des espaces public	
... Pour un bout d'histoire		Les légumineuses des services techniques ...	
4 – Amélioration cadre de vie/environnement.....	18	... Et les plantes de la B-MIAC ...	
a/ Orientation du PLU/PADD		Activités durables au SMJ !	
Réviser... en concertation !		De l'utilité de la biodiversité ...	
b/ Agir pour l'Orge		3 – Promotion du label et de ses valeurs.....	31
		a/ Promotion du Label auprès du public visiteur	
		b/ Promotion du Label au quotidien	
		Les équipements des agents	
		Les lieux d'intervention des agents	

La vitrine de l'Office de Tourisme
Et dans tous les foyers d'Arpajon !

4 – Communication sur la démarche..... 33

- a/ Publications
- b/ Support numérique

V – MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE..... 34

ARPAJON, VILLE FLEURIE ET RESPONSABLE

1 – Patrimoine végétal préservé..... 34

- a/ Les parcs et jardins
- b/ Le fleurissement hors-sol : thématique annuelle
- c/ Une trame pérenne et saisonnière
- d/ Un plan de gestion du patrimoine arboré

2 – Gestion raisonnée des espaces verts..... 37

- a/ Typologie et gestion différenciée
- b/ Stratégie combinée de diversification botanique et souci du pérenne
- c/ Pratiques culturelles pour une gestion différenciée
- d/ Protection des ressources naturelles

3 – Pour la qualité de l'Espace Public..... 40

- a/ Les objectifs de qualité d'entretien des espaces publics
- b/ La propreté urbaine
- c/ Opération «Embellissement de mon quartier»
- d/ AVPU : objectif propreté
- e/ Qualité de la voirie
- f/ Charte Qualité Travaux

ANNEXES..... 42





LE MOT DU MAIRE

UNE 3^E FLEUR, FRUIT D'UNE PROMESSE

À l'heure où la ville d'Arpajon révisé le Plan Local d'Urbanisme, les élus et les habitants échangent sur l'avenir de la commune, ses aménagements, son paysage, ses services, ses emplois, et tout le monde s'accorde sur la qualité de vie dans notre commune.

Importante cité marchande depuis le Moyen-âge, Arpajon dispose d'un patrimoine historique bâti remarquable autour de deux monuments emblématiques : la halle et l'église Saint Clément. Les projets de la Municipalité, conçus en harmonie avec le paysage et l'environnement urbain, sont caractéristiques des communes à taille humaine. Dans un centre-ville qui affiche son dynamisme, son intensité et sa mixité d'usages (commerces diversifiés, services, équipements, habitat, loisirs), il est agréable de se promener et commercer.

Arpajon est accueillante. La politique municipale en faveur d'un cadre de vie de qualité repose sur une variété d'indicateurs. Des parcs et jardins entretenues, verdoyants, arborés et fleuris, une attention particulière sur la propreté urbaine n'en sont que quelques exemples. Notre travail s'inscrit dans la durée afin de garantir au quotidien, des espaces de loisirs préservés, des habitants et des usagers protégés des nuisances de la voie ferrée et de la RD920, un risque d'inondation anticipé.

L'effort de la commune porte également sur les équipements et les aménagements publics. Nous sommes fiers d'avoir inauguré, il y a quelques semaines, main dans la main avec les associations sportives, le nouveau complexe sportif Emile Manuel. Cet équipement aux normes HQE s'inscrit dans une politique de réduction des consommations énergétiques. Dans ce même esprit de bienveillance et de concertation, la Municipalité a initié le projet Cœur de ville en 2015. Il associe les Arpajonnais, les commerçants et tous ceux qui fréquentent notre commune. Ainsi, cette opération de requalification tiendra son objectif d'améliorer le partage des espaces publics entre piétons, automobilistes et cyclistes. Les questions des déplacements et du stationnement sont prises à bras le corps, tant elles sont imbriquées dans les problématiques de développement du commerce et des services et plus largement de la qualité de vie.

Bien sûr, la Municipalité est attentive aux conditions de logement des Arpajonnais et futurs Arpajonnais. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est en cours pour inciter à la rénovation du patrimoine des particuliers. Un éco-quartier exemplaire verra le jour, secteur les belles vues, d'ici 2022 proposant logements, activités, équipements autour d'un vaste poumon vert de cinq hectares.

Que seraient ces grandes orientations sans la mobilisation des agents communaux et des membres de l'équipe municipale ? Je sais pouvoir compter sur eux, pour tenir le rang d'Arpajon dans le concert des villes et villages fleuris. Nouvelles activités périscolaires, projets d'écoles, bibliothèque - maisons des initiatives associatives et citoyennes, accueils de loisirs (etc.), toutes et tous contribuent à l'animation et à la promotion du label. Si notre 3^e fleur était un fruit, ce serait celui de nos efforts partagés.

Christian Béraud, maire d'Arpajon

I – PRÉSENTATION DE LA VILLE

ARPAJON, VILLE PÔLE, VILLE FLEURIE

La ville compte 10 832 habitants et constitue l'un des 3 pôles départementaux de Cœur d'Essonne Agglomération. Centre administratif, commercial et de services d'un bassin de vie important, Arpajon a opté pour une stratégie municipale volontariste d'amélioration du cadre et de la qualité de vie.

1 – SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Arpajon est une ville sur deux «coteaux» avec la rivière en fond. «Village» aux portes du Grand Paris, sa situation permet de voir la campagne depuis la ville. À 30 km au sud de Paris, Arpajon se situe au confluent de l'Orge, de la Rémarde et de la Boëlle de Beaumirault, aux confins de plusieurs plateaux : au Nord, le Hurepoix, au Sud la Beauce, à l'Est le plateau de Brétigny et plus au Nord le plateau d'Orly. La topographie du site lui confère un caractère particulier : une faible superficie et une densité importante qui est maîtrisée.

La commune se trouve au nord de plateaux fertiles où prédominent les cultures céréalières et la betterave à sucre. Les coteaux et le fond des vallées (Orge, Essonne) ont été longtemps réservés à la polyculture et aux maraîchers du fait de l'abandon de la vigne au début du XXe siècle. Le centre ville est situé dans la vallée de l'Orge. Le nord-ouest de la commune était précédemment occupé par des espaces de culture.

Si sa superficie n'est que de 2,4 km², Arpajon reste la capitale du pays Arpajonnais qui s'étend de Breuillet (à l'est) à Brétigny-sur-Orge (à l'ouest) et de Leuville-sur-Orge (au nord) à Cheptainville (au sud). Le centre ville est à 47 mètres d'altitude. Une dénivellation élève Arpajon à 89 mètres vers la colline de Linas au nord. Le point culminant est localisé dans la zone d'activité nord de la Butte-aux-Grès.

Le territoire se trouve à la limite des espaces géologiques de calcaire du bassin parisien et de sable de la Beauce, avec, à l'extrême nord, des vestiges de carrières de grès. Arpajon connaît un climat océanique atténué.

Aujourd'hui, Arpajon est composé de 27 000 m² d'espaces verts dont un segment de la Promenade de l'Orge,



Histoire, rivières, nature, commerces et dynamisme, Arpajon conjugue les charmes de la campagne aux portes de Paris et de Paris à la campagne.



écrins de verdure et poumon vert dans le milieu urbanisé de l'Essonne. Les parcs et jardins constituent des cheminements naturels à travers la ville, telles des liaisons douces reliées au cœur de ville.

2 – HISTOIRE D'ARPAJON

Une agglomération portant le nom de Chastres s'établit dès l'époque gallo-romaine sur la voie reliant Lutèce à Genabum (Orléans). En 1470, Louis XI fait don à Louis Malet de Graville, seigneur de Marcoussis, de la seigneurie de Chastres-Arpajon et deux jours de foire sont autorisés. Louis Malet de Graville fait construire la Halle pour développer le commerce.

En 1720, Louis d'Arpajon, issu d'une grande famille du Rouergue et lieutenant général des armées du roi, achète le marquisat. Il obtient du régent le privilège de donner son nom à la ville, qui devient Arpajon. Le marquis et son gendre Philippe de Noailles résident dans un château au centre de la ville. Philippe de Noailles et son épouse Anne-Claude d'Arpajon sont guillotins pendant la Révolution. Le château est détruit en 1802.

Au XIXe siècle, l'industrie se développe rapidement. La plus importante est l'usine de chaussures, créée en 1851 par les frères Martin. Elle est rachetée par la société des chaussures André en 1920, puis cesse son activité en 1956. Les cultures maraîchères dominent l'activité des villages voisins et, «L'Arpajonnais», un petit train, relie, de 1911 à 1936, la ville aux halles de Paris. La première Foire aux Haricots se tient en 1922. Événement commercial et culturel de très grande ampleur, la Foire s'est imposée dans le calendrier des rendez-vous festifs du territoire et attire chaque année 100 000 à 150 000 visiteurs.

3 – ARCHITECTURE : VALEUR HISTORIQUE ET DIVERSITÉ DU PATRIMOINE BÂTI

Son passé de ville marchande animée et de passage, constitué d'un patrimoine historique, confère son charme à la ville actuelle d'Arpajon et influence son attractivité régionale. Le centre historique continue de jouer un rôle prépondérant dans l'identité de la ville, dans son attractivité et son animation commerciale. La commune compte de nombreux atouts qui contribuent au charme d'Arpajon : la Halle d'Arpajon, classée Monument Historique, l'Église Saint-Clément, la maison du XV^e siècle au 12 place du Marché, la porte cochère du 1 rue Gambetta, inscrits au patrimoine historique, l'Hôtel de Ville et ses dépendances, la Place et la Porte de Paris, répertoriés sites classés, la place du Marché et les rues avoisinantes, les maisons voisines de la Porte de Paris, protégés au titre des sites classés, les abords de la place de la Mairie, sites inscrits. Arpajon est dotée d'une morphologie urbaine typique des cœurs de bourg et villes relais, sur l'ancienne route de Paris à Orléans.

véritables L'ensemble du territoire communal est également concerné par la présence éventuelle d'éléments de patrimoine archéologique. Un périmètre restreint a été délimité par la Direction régionale des Affaires culturelles autour du centre-ville et de ses abords pour soumettre les projets d'aménagement et de travaux à des mesures de détection et, le cas échéant, des mesures de conservation et de sauvegarde, quant à l'agglomération gallo-romaine, (nécropole et voie) et de l'habitat médiéval et moderne pourront être prises.

4 – LIEN SOCIAL ET CONCERTATION AU CŒUR DE LA DÉMARCHÉ

La qualité de vie est une priorité pour Arpajon. Elle rassemble élus, agents et habitants autour de l'embellissement d'Arpajon. Cet objectif se conjugue avec celui, complémentaire, de prise en compte des impératifs écologiques et environnementaux. L'implication et l'investissement de la ville évoluent avec les attentes des citoyens. La démarche de valorisation mise en œuvre prend en compte des enjeux tels que la qualité de l'accueil, le respect de l'environnement, la concertation citoyenne et la préservation du lien social. Arpajon a ainsi mis en œuvre un processus de consultation ou de participation active des habitants sur des projets structurants pour la qualité de vie. Pour exemple, ont été mis en place en partenariat avec l'association des Ateliers du 29 (réseau d'échanges de savoirs :

- consultation sur l'usage des parcs et jardins (réunion publique et questionnaire)
- participation à la consultation Cœur de ville (questionnaire)
- co-construction du Plan Vélo (mise en place d'un groupe, ateliers, construction du plan avec les intéressés).

5 – COMMERCE, JEUNESSE ET PARITÉ...

Une ville stable, jeune et à nombre égal de femmes et d'hommes : c'est ce que montrent les chiffres de l'INSEE sur la population d'Arpajon. Le très faible taux de variation de la population (le taux annuel moyen entre 2007 et 2012 n'est que de 1,8%) démontre aussi une envie de venir et/ou rester vivre à Arpajon. Les moins de 60 ans y sont majoritaires (tableau 1). L'évolution de la densité de la population entre 1968 et 2012 reste également stable avec 4 513,3 habitants/km² (tableau 3)

Le nombre d'Arpajonnaises de plus de 60 ans est légèrement supérieur à celui des Arpajonnais du même âge (tableau 2). Enfin, l'activité principale de la ville d'Arpajon reste commerçante : leur nombre représente plus de la moitié des entreprises de la commune (tableau 4).



1 – POPULATION PAR TRANCHES D'ÂGES 2007 ET 2012*

	2012		2007	
	+ 60 ans	- 60 ans	+ 60 ans	- 60 ans
Population totale	10 832		9 918	
0 à 14 ans		2 112		1 888
15 à 29 ans		2 510		2 287
30 à 44 ans		2 441		2 199
45 à 59 ans		810		1 515
60 à 74 ans	1 116		1 241	
75 ans ou plus	843		787	
Total	1 959	7 873	2 028	7 889

2 – POPULATION PAR SEXE ET ÂGE EN 2012*

	Hommes		Femmes	
	+ 60 ans	- 60 ans	+ 60 ans	- 60 ans
Population totale	5 320		5 511	
0 à 14 ans		1 067		1 045
15 à 29 ans		1 220		1 290
30 à 44 ans		1 279		1 161
45 à 59 ans		942		868
60 à 74 ans	501		615	
75 à 89 ans	298		473	
90 ans ou plus	13		59	
Total	812	4 508	1 147	4 364

3 – DENSITÉ DE LA POPULATION DE 1968 À 2012*

	2012	2007
Agriculteurs exploitants	0	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	239	194
Cadres et professions intellectuelles supérieures	905	861
Professions intermédiaires	1 702	1 407
Employés	1 643	1 433
Ouvriers	1 235	1 109
Retraités	1 763	1 954
Autres personnes sans activité professionnelle	1 365	1 029
TOTAL	8 852	7 986

**4 – NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ
AU 1ER JANVIER 2014***

	Nombre	%
Total	692	
Industrie	30	4,3
Construction	66	9,5
Commerce, transports, services divers	454	65,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	142	20,5

**5 – POPULATION DE PLUS DE 15 ANS SELON LA CATÉGORIE
SOCIOPROFESSIONNELLE***

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	6 576	8 105	7 999	8 713	9 053	9 918	10 832
Densité moyenne (hab/km ²)	2 740	3 377,1	3 332,9	3 630,4	3 772,1	4 132,5	4 513,3

*CHIFFRE INSEE

II – DÉMARCHE DE VALORISATION AU CŒUR D'UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis plus de 15 ans, la ville d'Arpajon est engagée dans une démarche de valorisation de son patrimoine et de ses espaces publics. Cet engagement, reconnu pour la 1^{ère} fois en 2005 par l'obtention de la 1^{ère} fleur, n'a jamais faibli.

PRÉSENTATION DES MOTIVATIONS

En 2007, une 2^{ème} fleur vient récompenser la poursuite de ce travail. En 2013, Arpajon obtient une 3^{ème} fleur. Au delà de la fierté ressentie pour l'obtention du Label, cette distinction représente la reconnaissance du travail réalisé. Les actions menées pour l'amélioration du cadre de vie des Arpajonnais se sont poursuivies et intensifiées pour accroître la mise en valeur de la commune, son attractivité résidentielle, économique et touristique. Ces actions reflètent également l'important travail accompli par les services municipaux, notamment techniques, pour garantir la qualité de vie attendue par les Arpajonnais et les visiteurs.

Réaffirmer l'identité empreinte de tradition, qui allie qualité de vie, citoyenneté et bien être d'une part, projeter la ville vers l'avenir, qui implique modernité et services nécessaires à son fonctionnement d'autre part, sont des valeurs du Label que partage la Municipalité d'Arpajon.

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE FLEURISSEMENT

Arpajon s'inscrit dans une démarche d'aménagement global, de développement durable et de processus de concertation qui prend en compte l'ensemble des facteurs nécessaires à la valorisation de son environnement : écologiques, économiques et sociaux. Véritable fil rouge, cette stratégie concerne l'ensemble des projets.

1 – AMÉNAGEMENT : PRÉSERVER L'IDENTITÉ D'ARPAJON

a/ Projet «Cœur de Ville» : pour un centre-ville rénové et attractif

Le projet a pour ambition de «réinventer» et «reconstruire» le cœur de ville par les espaces publics, tel un centre urbain, qui doit concilier les intérêts de tous (commerçants, riverains et usagers ou visiteur de la ville). Pérenniser cette vitalité nouvelle est une autre aspiration de ce projet, garantie d'une constante amélioration des circulations et stationnements.





La Municipalité travaille sans relâche à valoriser le patrimoine naturel d'Arpajon pour garantir un environnement favorable à la qualité de vie des habitants.

Le nouvel aménagement a aussi pour objectifs :

- de faciliter l'accès aux commerces et services pour toute la population, dont les Personnes à Mobilité Réduite,
- de fluidifier la circulation des véhicules qui entrent ou sortent du centre-ville,
- de redéfinir l'offre de stationnement au bénéfice de la qualité urbaine du site en prenant en compte les attentes des piétons, cyclistes et automobilistes,
- de pérenniser cette redynamisation du centre-ville.

L'opération de réaménagement des espaces publics concerne la Halle, cœur du projet, la place du Marché, la place de Châtres, la Grande rue et les rues adjacentes, soit environ 25 000 m², avec quatre principes directeurs :

- une attractivité commerciale renforcée,
- une mobilité facilitée et élargie, (mixité des usages de la ville avec priorité redirigée vers le piéton et son parcours dans la ville, notamment par rapport à la voiture et à la mise aux normes accessibilité),
- un cadre de vie agréable, maîtrisé et sécurisé, (qualité et rationalisation des espaces publics, maîtrise de l'entretien, économie d'énergie, préservation du patrimoine bâti),
- un patrimoine historique et remarquable valorisé (traitement des espaces attenants et mise en valeur du patrimoine classé ou non).

b/ Projet «Éco-quartier des Belles Vues» : un cœur de vie exemplaire

L'éco-quartier des Belles Vues est un projet d'aménagement urbain (2 communes concernées Arpajon et Ollainville) qui respecte les principes du développement durable tout en répondant aux caractéristiques du territoire. Le projet s'étend sur 56 hectares, dont 14 hectares d'espaces publics et un parc de 6 hectares. Il est conçu pour s'intégrer harmonieusement au paysage, en mettant en valeur la topographie générale du site (conservation des trames viaires, des perspectives, des trames boisées avec l'objectif de moindre impact environnemental). A l'horizon 2024, environ 1 000 logements (700 sur Arpajon et 300 sur Ollainville), dont 30 % en social, des activités économiques (environ 420 à 720 emplois attendus), des commerces de première nécessité et des équipements publics de proximité (notamment crèche, groupe scolaire avec activités périscolaires et un centre sportif) y seront construits.

L'éco-quartier Les Belles Vues comporte un objectif d'attractivité. Habitat collectif de faible hauteur, maisons de ville, lots libres à bâtir, parc, jardins, places, chemins piétonniers et cyclables : une densité maîtrisée à 35 logements à l'hectare, la diversité des formes et des typologies d'habitat, des lieux et des services, la conception basée sur les usages quotidiens des résidents offriront aux futurs habitants un cadre de vie de qualité et une mobilité de proximité. Tous les modes de déplacements seront mis en œuvre pour favoriser

UN PROJET, UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION

Lancée par la Municipalité, la concertation sur le projet Cœur de Ville, commencée à l'automne 2015, se déroule au plus près des habitants et comporte de nombreuses étapes pour permettre la maturation du projet ... l'appropriation du projet par les habitants et usagers du centre-ville.

– 1er questionnaire proposé lors des cinq rencontres de quartiers. Il a permis de recueillir les grandes tendances : l'attractivité d'Arpajon repose sur le commerce de proximité, l'animation, le patrimoine et les espaces verts de la commune.

– 2e questionnaire diffusé dans le magazine communal d'hiver. Il a recensé les attentes et les remarques des habitants de manière détaillée.

– 3 rencontres thématiques (focus group) en mars et avril 2016, pour prendre en compte les réflexions et les propositions des habitants, des commerçants et des visiteurs ou autres usagers de la ville. La synthèse de ces travaux menés en atelier, accorde une priorité aux piétons, incite à la création d'espaces de convivialité (terrasses, espaces verts...), tend à la valorisation du patrimoine classé de la commune. Modification du plan de circulation, évolution de l'offre de stationnement et végétalisation des espaces publics figurent aussi parmi les conclusions de ces rencontres.

– 1 réunion publique de concertation sur ce projet avril 2016 a rassemblé plus d'une centaine de personnes qui a permis à chacun d'exprimer sa vision du futur centre ville et de contribuer à l'élaboration du projet.

– 1 concours d'architectes, fruit de la concertation, pour l'élaboration d'une esquisse de projet 1^{ère} phase d'études préalables aux opérations d'aménagement (enjeux, objectifs, limites, périmètre, budget...). Mobilisation des équipes d'architectes, urbanistes, paysagistes pour des regards différents. Appel d'offres avec 45 candidatures réceptionnées.

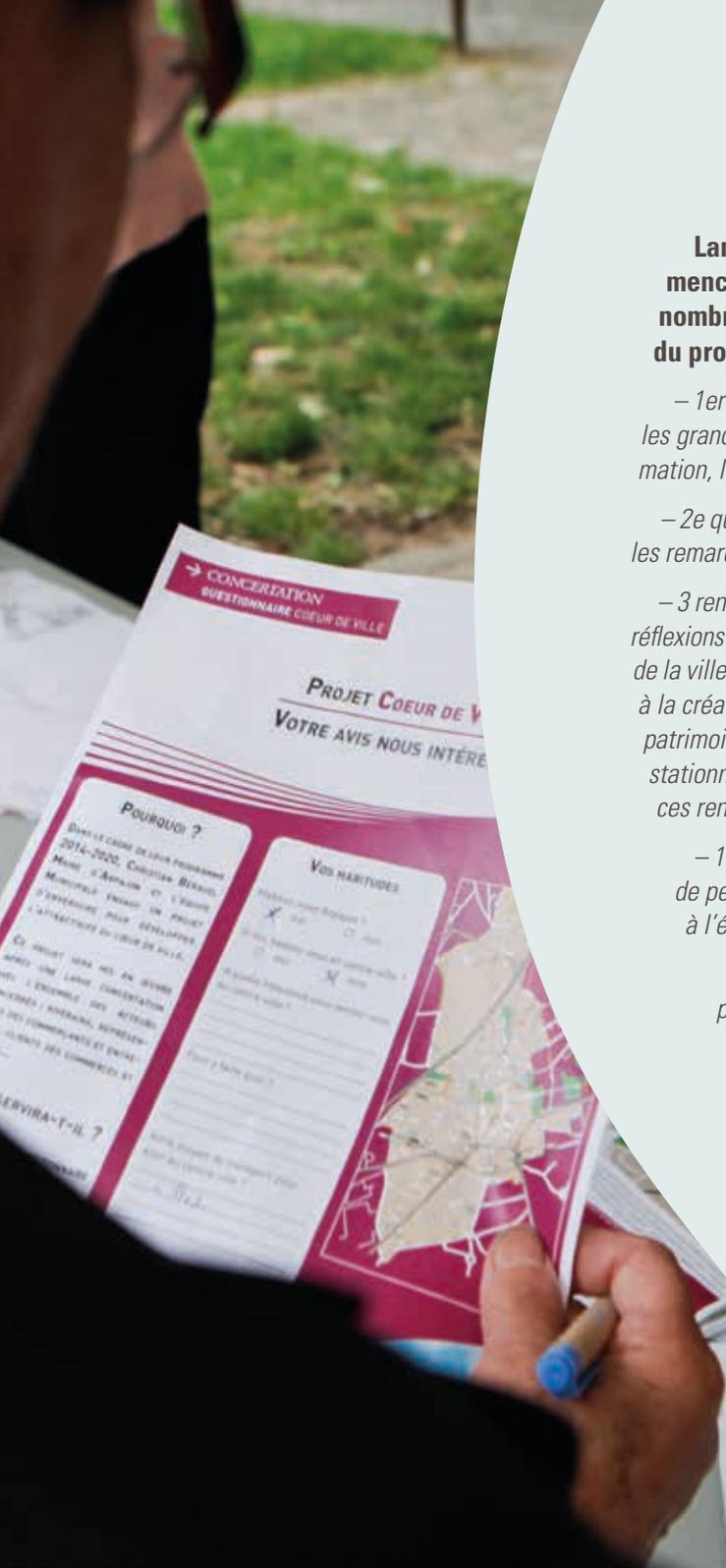
– 1^{er} jury : sélection de 4 candidats (juin 2016)

– remise des offres par les 4 candidats (septembre 2016)

– exposition des 4 projets lors de la foire aux haricots (les 17 et 18 septembre 2016) avec tenue d'un registre dont la synthèse sera exposée au jury de désignation du lauréat

– 2^e jury : désignation du candidat lauréat (18 novembre 2016)

– 1 nouvelle consultation de la population sera organisée début 2017 lors d'une réunion publique, avec la présentation de son projet par le lauréat.



l'intégration de ce quartier au centre-ville d'Arpajon, et maîtriser la circulation routière (auto partage, vélo électrique, navettes). Des réunions de concertation sur ce projet se sont tenues régulièrement depuis 2009.

Une Charte de Développement durable a été signée entre les trois collectivités (Arpajon, Ollainville et agglomération) en octobre 2015. Les élus, dont le Maire d'Arpajon, se sont ainsi engagés dans une action volontariste, en faveur d'un développement urbain maîtrisé. Cette charte illustre l'adhésion à la démarche HQE-Aménagement™ et se décline en quatre objectifs :

- respect de l'identité paysagère du site
- un cadre de vie sain et confortable
- une attractivité économique créatrice d'emplois
- un lieu de vie animé et convivial

2 – VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI : UNE POLITIQUE DE RÉNOVATION DU PATRIMOINE

a/ Programme Pluriannuel de Travaux

La ville d'Arpajon a mis en place fin 2013 un Plan Pluriannuel de Travaux qui inclut le patrimoine historique, le patrimoine public et le bâti privé.

Église Saint-Clément

La ville prévoit un programme pluriannuel de restauration. La 1^{ère} phase de travaux, prévue fin 2016-début 2017, concernera la rénovation des maçonneries de l'absidiole nord, la révision d'une partie de la couverture, le ravalement d'une façade de la Chapelle et le renforcement d'un mur de soutènement. Ces travaux d'une durée de 6 mois sont estimés à plus de 200 000€. En parallèle, deux stèles funéraires situées à l'intérieur de la bâtisse sont actuellement en cours de réfection. Coût : 17 000€.

Halle

Autre site d'intérêt patrimonial, la Halle fera l'objet de travaux pour le renforcement d'un arbalétrier. Ces travaux estimés à 25 000€ doivent consolider la charpente existante et pérenniser la bonne tenue du lieu.

Pavillons de l'Hôtel de Ville

Le projet de réhabilitation et de valorisation des deux pavillons d'entrée de l'Hôtel de Ville est validé. Les travaux à hauteur de 250 000€ débuteront en

City-mur
Parvis de l'Église





juillet 2016. L'accent sera mis sur une restauration totale des extérieurs avec des matériaux nobles (pierre de taille) pour une restitution à l'identique de l'état originel des deux bâtisses. L'intérieur sera également rénové en respectant les données historiques et les matériaux utilisés à l'époque (menuiserie en chêne, tomette au sol). Le pavillon nord deviendra la nouvelle Maison du Commerce et le pavillon sud aura une vocation de salle d'exposition éphémère.

Espace sportif Émile Manuel

La Ville d'Arpajon a inauguré le 12 mars dernier son nouvel espace sportif. Équipement entièrement neuf, sa construction entre dans la démarche de développement durable engagée. L'Espace sportif Émile Manuel, nouvelle génération de bâtiment répond aux exigences de Haute Qualité Environnementale. Ces nouveaux aménagements permettront à la commune une maîtrise des coûts d'énergie, de gestion de l'eau, d'entretien et de maintenance. Le bâtiment répond en effet aux normes BBC pour la gestion de l'énergie : éclairage basse consommation augmentable par zones et paliers, utilisation de panneaux photovoltaïques, gestion de l'énergie par GTB pour limiter au maximum les consommations inutiles.

L'Espace sportif Émile Manuel comporte en rez-de-chaussée une grande salle multisports de 44m x 24m et un mur d'escalade de 7m de haut. Le sous-sol est composé d'un stand de tir qui s'organise autour de deux pas de tir (10m et 25m), représentant une superficie de 315m². L'étage offre une salle de gymnastique de 480m². L'équipement est complété par des locaux administratifs, des vestiaires, une infirmerie et un logement de gardien. Enfin, une aire sportive extérieure couverte de 800m² vient augmenter le panel des fonctionnalités de l'équipement.

Galerie Francval

En 2015, la Ville a procédé au ravalement de la façade du bâtiment public situé au 100 Grande rue. Cette salle est désormais dédiée aux expositions artistiques.

Espace Concorde

Un projet de rénovation d'une salle de spectacle de l'espace Concorde est actuellement à l'étude. Objectif : débiter les travaux entre 2017 et 2018. La réfection de la salle de spectacle, une mise aux normes incendie et accessibilité, la réfection de la toiture et le ravalement du bâtiment sont parmi les principaux axes de travail.



b/ Une AVAP pour protéger le Cœur de Ville

En 2014, pour accroître protection, mise en valeur et promotion des qualités architecturales, urbaines et paysagères d'Arpajon, la Municipalité a décidé la création d'une Aire de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), en lien avec la mise en révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Le périmètre a été prédéfini. Il concerne le centre-ville et les quartiers faubourgs, avec des typologies d'habitat caractéristiques : les anciennes auberges, les maisons bourgeoises du 19ème, les maisons de bourg, les villas en meulière, les immeubles de ville, les anciens relais de poste, les bâtiments d'activité liés à l'eau... L'approbation définitive de l'AVAP est prévue à l'été 2017.

c/ Rénovation pour le bâti privé avec l'OPAH

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat lancée en 2013 dans l'Arpajonnais enregistre des résultats concrets. L'OPAH permet de valoriser le patrimoine architectural et commercial si caractéristique du cœur de ville d'Arpajon. Une aide au ravalement d'immeuble abritant un commerce, à la réhabilitation d'une devanture ou à la rénovation des logements peut être accordée pour les bâtiments situés rue Gambetta, Grande Rue, rue Guinchard, place du Marché, rue Raspail et angle de la rue Dauvilliers. Le dispositif s'adresse ainsi aux propriétaires occupants, éligibles aux aides de l'ANAH (attribuées sous conditions de ressources), vivant dans des logements de plus de 15 ans. Le dispositif a fait l'objet d'une campagne de sensibilisation et d'incitation auprès des habitants, avec notamment une permanence hebdomadaire pour des conseils aux propriétaires.

d/ Un nouveau règlement Local de Publicité et d'enseigne (RLP)

La Ville d'Arpajon a décidé le 30 avril 2014 de mettre en révision son Règlement local de Publicité et d'enseigne, institué le 3 août 2007, pour mettre en valeur les commerces et leurs enseignes.

Objectifs de cette révision :

- harmoniser et homogénéiser façades et enseignes
- intégrer les normes des nouveaux dispositifs notamment concernant les nouvelles technologies d'information et de communication
- conforter et valoriser le tissu économique local
- préserver le cadre de vie

Une étude est en cours qui s'achèvera à l'été 2017, date à laquelle la révision sera présentée au Conseil municipal.

3 – ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

a/ Manifestations : une ville dynamique !

Plus d'une centaine de manifestations par an et dans de nombreux domaines (économique, culturel, patrimonial, écologique, etc.) sont organisées à Arpajon. La Municipalité est à l'initiative de la grande majorité de celles-ci ou partenaire à part entière des autres qui sont mises en place par les associations arpajonnaises (association des commerçants «Arpajon Renouveau», Ateliers du 29, Université du Temps Libre ou associations sportives). Enfin les institutions territoriales choisissent Arpajon pour organiser, toujours en partenariat avec la

commune, de nombreux événements tout au long de l'année. Certains de ces rendez-vous se tiennent dans les parcs de la ville ou dans des lieux historiques (Halle, Église...). Tous participent de la démarche de développement durable, du lien social, et de l'animation de la commune.

- pôle canin : Parc de la Folatière,
- aménagement des bords de l'Orge pour les pêcheurs et les kayakistes,
- stand de la Municipalité : graines de haricots à planter dans des petits pots à décorer et à emporter chez soi

En hiver :

- Salon de Noël : Jardin du 100 Grande rue, Galerie Francval
- Animations de Noël : Halle, cour de l'Hôtel de Ville

b/ Projet d'implantation du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle

La ville d'Arpajon jalonne, avec son église Saint-Clément, l'une des routes qu'empruntent les pèlerins pour se rendre à Saint-Jacques de Compostelle. Un projet commun Municipalité-Office du Tourisme et Syndicat d'Initiatives (OTSI) a donc germé qui vise à favoriser l'attractivité touristique par la pose de coquilles au sol pour matérialiser le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Les célèbres coquilles guideront le pèlerin (qui fera tamponner son carnet de voyage à l'OTSI), le randonneur ou le visiteur occasionnel, à travers Arpajon, à la découverte de son église, sa place du Marché...

L'étude du projet «L'Arpajonnais sur le chemin de Saint-Jacques» est achevée, sa réalisation se concrétisera prochainement, conformément à la décision prise par l'OTSI le 23 mai 2016.



4- AMÉLIORATION CADRE DE VIE/ENVIRONNEMENT

4-1 Orientation du PLU/PADD

La ville d'Arpajon révisé son Plan Local d'Urbanisme, pour développer l'attractivité de la ville des 10 à 15 ans à venir. Après une phase de diagnostic réalisée début 2015, elle élabore son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dont les orientations générales et les objectifs d'aménagement ont été débattus lors du Conseil municipal du 25 mai 2016. Le PADD guide la rédaction du Plan Local d'Urbanisme. Il en détermine également les principaux axes, toujours en concertation avec la population et dans une perspective de développement durable.

Les objectifs de la révision du PLU visent à :

- préserver le cadre de vie en maîtrisant le développement urbain pour protéger les espaces naturels et le paysage,
- renforcer la préservation des espaces verts, boisés, paysagers et des continuités écologiques sur le territoire, notamment en zone urbaine,
- définir, au regard des prévisions économiques et démographiques, les besoins de la commune, notamment en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, de transports et de déplacements, d'équipements et de services à la population,
- lier urbanisation et mobilités pour permettre aux Arpajonnais de se déplacer en priorité en modes actifs sur l'ensemble de territoire communal et intercommunal ;
- rationaliser le zonage de certains secteurs et adapter celui de certaines parcelles pour assurer la cohérence urbaine,
- maîtriser l'offre de logements en favorisant la mixité sociale et urbaine en cohérence avec les objectifs et les besoins du territoire communal et intercommunal,
- conforter et valoriser le tissu économique local : commerces et zones d'activités,
- permettre la valorisation du centre-ville pour le rendre plus attractif et améliorer le rayonnement de la commune,
- proposer un projet d'aménagement et de développement durables cohérent, pertinent et partagé, alliant objectifs quantitatifs et amélioration qualitative du cadre de vie,



Un bout de chemin...

Le Chemin de Saint Jacques de Compostelle arrive de la Basilique de Longpont en direction de Leuville. Après Saint-Germain-lès-Arpajon, il sillonne par les rues d'Arpajon avant de prendre la direction d'Égly et poursuit sur Saint-Sulpice de Favière.

... Pour un bout d'histoire

Au XIIe siècle, Compostelle s'approprie la coquille. Dans le Veneranda dies, sermon du Codex Calixtinus, on peut lire «...les pèlerins qui reviennent de Compostelle rapportent des coquilles, qui signifient les bonnes œuvres... Il y a dans la mer de Saint-Jacques des poissons communément appelés vieiras qui ont sur deux côtés des protections en forme de coquilles, entre lesquelles se cache un poisson analogue à l'huître. Les valves de la coquille sont formées comme les doigts d'une main...»

**RÉVISER...
EN CONCERTATION !**

La révision du PLU et l'élaboration du PADD, font l'objet, comme les autres projets Arpajonnais, d'une large concertation sous différentes formes d'actions :

- 1 registre d'observations, mis à disposition du public au Centre Technique Municipal
- 1 balade urbaine : échanges sur les enjeux (mars 2015)
- 4 cafés PLU thématiques : éléments de diagnostic partagés sur habitat et patrimoine, déplacements, commerces, environnement (automne 2015)
- 2 ateliers PLU avec élaboration d'un cahier de propositions
- 1 réunion publique en mai 2016 avec présentation de PADD et débat avec le public
- 1 adresse mail spécifique : exprimez-vous.
plu@arpajon91.fr

- associer durablement les Arpajonnais et les acteurs locaux au projet d'aménagement et à sa mise en œuvre.

Le PADD s'articule autour de 4 axes :

Axe 1 : Arpajon, pôle départemental de Cœur d'Essonne Agglomération

- faciliter l'accès au territoire communal
- maintenir et développer l'activité économique et l'emploi
- favoriser le maintien des équipements d'envergure supra communale
- maintenir et développer les commerces

Axe 2 : Arpajon, une ville accueillante

- maîtriser la croissance démographique et maintenir la mixité sociale
- favoriser le développement économique et maintenir un équilibre population active/emplois
- maintenir et développer une offre d'espaces de loisirs pour les habitants et usagers d'Arpajon
- maîtriser l'exposition des habitants et usagers aux risques et nuisances

Axe 3 : Arpajon, une ville de caractère

- préserver le caractère historique du centre ancien
- préserver le caractère paysager d'Arpajon :
 - renforcer la qualité paysagère des quartiers périphériques
 - assurer une bonne insertion des projets de construction et d'aménagement
 - promouvoir la qualité paysagère des entrées de ville
 - protéger les points de vue remarquables
- protéger la biodiversité

Axe 4 : Arpajon, un centre-ville affirmé

- affirmer le centre-ville commerçant
- promouvoir une ville des courtes distances

b/ Agir pour l'Orge

Arpajon est membre du Syndicat de l'Orge (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval) dont la mission est d'agir pour l'Orge et ses affluents en partenariat avec les communes :

- protection des trames vertes et bleues et continuité des zones écologiques (espace de respiration de l'Orge et de ses affluents)
 - entretien et gestion des berges
 - reconquête et maîtrise de l'urbanisation en zone inondable
 - ouverture au public des espaces naturels pour une continuité de la promenade
- Le partenariat entre le Syndicat de l'Orge et la Ville concerne 3 domaines.

Les missions paysagères

L'une des missions du Syndicat de l'Orge à Arpajon est l'aménagement de l'Orge et des espaces verts attenants, tel le parc de la Prairie réalisé en 2012 ou la Promenade de l'Orge inaugurée en juin 2015. Les prochaines interventions paysagères porteront sur le parc Chevrier et sur l'îlot situé entre le parc Guesdon et la Promenade de l'Orge. Les études sont en cours.

L'Opération d'Aménagement et de Programmation

Dans le cadre du PLU, la ville a mis en place une Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur les berges de l'Orge pour garantir la continuité écologique et d'un itinéraire de promenade, en partenariat avec le Syndicat de l'Orge :

- continuité de la stratégie de création d'une trame verte le long de l'Orge avec la réception de la Promenade de l'Orge, en 2015,
- travaux de remodelage de la berge pour une naturalisation du cours d'eau,
- noue végétale côté parking avec création d'une série de massifs vivaces et arbustes d'essences locales.

La politique foncière

Le Syndicat de l'Orge met en place une politique foncière qui prévoit la rétrocession par les communes des berges publiques. Celle d'Arpajon est en cours.

Enfin, Arpajon est également membre du Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) Syndicat Intercommunal de l'Orge, dont la mission est la gestion de cours d'eau en amont. Un projet est en cours : la renaturation des berges de la Boëlle jusqu'à sa jonction avec l'Orge. Ce projet devrait voir le jour en 2018.

Promenade de l'Orge

III – ACTEURS ET RESSOURCES MOBILISÉS

ARPAJON, DES HOMMES, DES COMPÉTENCES

1 – UNE ORGANISATION EN MOUVEMENT PERPÉTUEL

En janvier 2014, la ville a fait le choix de se réinterroger sur le mode d'organisation et de fonctionnement de ses services techniques selon deux items principaux : l'entretien et la maîtrise du cadre de vie d'une part et la qualité du service d'autre part.

a/ Entretien et maîtrise du cadre de vie

Un audit interne a été réalisé par le cabinet Iriss et le Directeur des Services techniques en collaboration avec l'ensemble des équipes et les élus, durant un an et demi, entre juin 2014 et décembre 2015.

Il s'agit d'accroître l'entretien du domaine public (espaces verts, bâtiment, propreté et mobilier urbain) et d'affiner réactivité et priorisation.

Objectifs fixés :

- rehausser le niveau de qualité,
- adapter les moyens en fonction de l'utilisation et de la fréquentation de l'espace public avec la différenciation du traitement entre hypercentre et alentours.

b/ Qualité du service

Il s'agit de mettre en place et de pérenniser l'équivalent d'un « Plan d'Amélioration continue de la Qualité et de la Performance » pour l'organisation des Services techniques : définition des méthodes et procédures, évaluations des procédures et actions correctrices si nécessaire, retour des utilisateurs, bilan d'activités. Les procédures et protocoles permettent l'harmonisation des pratiques pour les rendre plus efficaces.

c/ Organisation des services techniques

Cinq plans d'actions ont émergé de cette étude qui impactent favorablement l'organisation des Services techniques. Trois sont déjà mis en place, un est en cours de finalisation et un est en cours d'évaluation.



Service des
Espaces Verts



Service
Voirie-Propreté urbaine-Logistique

Les Services techniques de la commune ont développé des programmes d'entretien et de rénovation des patrimoines au sens large en repensant leur organisation.



Jardin du 100 Grande rue

2 – DES HOMMES, UNE ÉQUIPE

La Direction des Services techniques est un maillon essentiel dans la mise en œuvre des projets. Elle compte 5 services et une quarantaine d'agents (des renforts saisonniers peuvent intégrer les services) :

- Service Espaces publics : Espaces verts, Voirie, Propreté urbaine-Logistique, Garage, Fêtes et Manifestations
- Service Bâtiment et Téléphonie : Bâtiments, Maintenance préventive, Gestionnaire de l'ouverture et la fermeture de sites
- Service Urbanisme, Affaires foncières
- Gestion Administrative et Financière

a/ Formation interne...

La ville d'Arpajon accompagne la carrière de ses agents avec une volonté politique forte de formation en interne comme en externe.

En interne, pour répondre aux contraintes budgétaires et aux ressources limitées, les responsables de service axent leur management sur la progression et la valorisation des compétences de leurs agents. Par exemple, le Responsable du service Espaces verts a procédé au recrutement de jeunes, les initie à la connaissance du végétal et s'occupe de leur apprentissage des différentes tailles de végétaux. Le Responsable du service Bâtiments et Téléphonie a réalisé un carnet d'entretien du bâtiment avec ses agents et une définition de la maintenance de niveau 1.

Différents services de la Direction des Services techniques ont également fait appel au dispositif des emplois d'avenir. Le service Espaces verts a accueilli 3 jeunes depuis 4 ans et a ouvert la voie à d'autres services.

Depuis septembre 2015, un autre jeune a intégré le service Voirie propreté en contrat d'avenir.

b/ Et externe !

En externe, le Plan de Formation instauré début 2016 contribue à la mise en œuvre de cet engagement de valorisation des compétences. Chaque année, des agents de chaque service partent en formation sur site, à proximité immédiate ou hors département.

Des agents du service Espaces verts, se sont formés au Centre de Formation du Domaine de Chaumont-sur-Loire, dont les sessions s'appuient sur des réalisations modèles et novatrices comme celles du Festival International des Jardins.

D'autres encore ont intégré des formations sur la gestion de la propreté urbaine ou le désherbage de voirie. Enfin, les responsables ST assistent également à des rencontres, colloques, réunions ou forums en lien avec les thématiques de leurs différents métiers et des principes 3ème Fleur.

3 – DES PRESTATAIRES RESPONSABLES

Les marchés publics de la ville incluent, dans la mesure du possible, des clauses d'insertion : nettoyage des bâtiments, construction de l'espace sportif Émile Manuel... avec des partenaires privilégiés, dont la mission locale des 3 vallées ou des ESAT pour la réalisation de prestations ponctuelles, de contrat d'entretien : par exemple lot réservé à l'ESAT Égly pour l'entretien des espaces verts du parc de la Prairie et du CTM.

La ville fait aussi appel à des entreprises d'insertion telle «Action Emploi» pour la réalisation de tâches ponctuelles : ramassage des feuilles mortes, assistance au montage des installations pour la Foire aux Haricots...

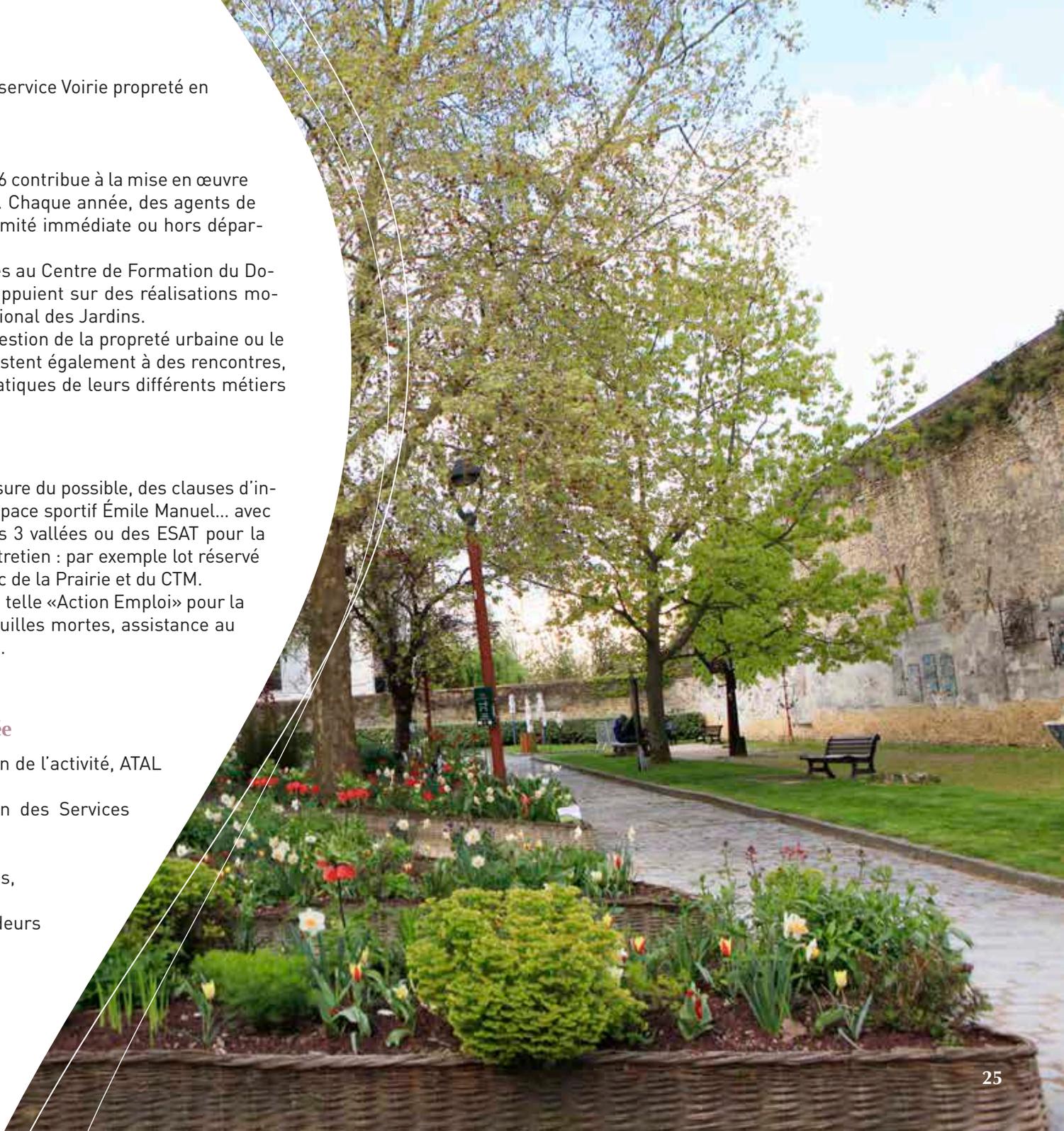
4 – DES MOYENS À DISPOSITION

a/ Atal : un outil informatique de gestion centralisée

Fin 2015, la ville a investi dans un logiciel de gestion de l'activité, ATAL qui a pour objectifs :

- d'accompagner la modification de l'organisation des Services techniques,
- d'améliorer la connaissance du patrimoine,
- de mesurer objectivement l'étendue de ses actions,
- d'optimiser ses ressources
- d'améliorer la communication avec les demandeurs d'interventions.

Début 2016, les responsables ST ont élaboré cette base de données avec l'éditeur Berger-Levrault et se sont formés à son utilisation.



Depuis mi-mai l'outil est en fonction avec son applicatif dédié au demandeur qui permet de dématérialiser le circuit de demandes d'interventions.

b/ Des matériels renouvelés pour des ressources épargnées...

Dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique, la ville d'Arpajon, avec son prestataire chauffage IDEX, a lancé un vaste programme de changement des chaudières existantes depuis 2013. Ce programme s'achèvera cet été. Le parc des chaudières des bâtiments communaux sera renouvelé dans sa quasi-totalité. Coût de ces travaux d'amélioration : 1 012 796,70 € TTC.

Les bénéficiaires de l'opération se font déjà sentir : groupe scolaire Victor Hugo, équipement particulièrement énergivore, a vu sa consommation de gaz baisser de 25 % entre les deux derniers hivers. De sérieuses économies en matière de consommation de gaz seront encore générées dans les années à venir.

Dans le domaine de la gestion de l'eau, la Ville met l'accent sur des contrôles de plus en plus stricts pour déceler rapidement d'éventuelles fuites sur les bâtiments communaux. Un projet de pose de limiteurs innovants de consommation d'eau est actuellement à l'étude qui visera les écoles en 2017.

Dans la mise en œuvre de sa démarche de développement durable, la ville applique une politique de renouvellement des matériels usagés, obsolètes ou énergivores :

- 2015 : acquisition de véhicules électriques (2 véhicules «Zoé», 1 véhicule électrique «Kangoo» , 2 véhicules électriques «Piaggios»)
- 2016 : acquisition d'aspirateurs à déchets urbains
- 2016 : acquisition d'un véhicule multi-intervention (nettoyage karcher, ramassage déchets)
- 2017 : constitution d'un dossier de subvention pour acquisition en 2017, d'un véhicule de désherbage par vapeur haute pression

Le matériel des services techniques comporte notamment :

- 1 citerne pour arrosage,
- 1 tondeuse autoportée,
- 1 mini-balayeuse en plus des outillages traditionnels

BUDGET : EXEMPLES DU FONCTIONNEMENT

Espaces verts : 200 000 € en budget de fonctionnement

- en régie :

45 000 € pour le fleurissement

10 000 € pour les structures paysagères

- en marchés d'entretien :

12 000 € pour l'élagage

60 000 € pour l'entretien des sites moins prestigieux arbres et paysages

10 000 € pour le marché ESAT (Centre technique municipal, Tamaris.

dans le cadre de la démarche d'insertion.

Voirie, propreté, festivité : 400 000 € en budget de fonctionnement

- budget de fonctionnement : 400 000 € dont notamment 95 000 € en prestations extérieures :

15 000 € pour le désherbage

35 000 € pour la gestion des dépôts sauvage

45 000 € pour le balayage



IV – ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE DE LABELISATION

ARPAJON, VILLE ÉCO-CITOYENNE

1 – UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

a/ Concertations sur les projets

Chacun des projets structurants engagés par la Municipalité d'Arpajon fait l'objet d'une concertation des habitants (voir chapitres I et II). Qu'il s'agisse du nouveau Plan de Stationnement, du projet Cœur de Ville ou du PLU, un plan d'actions de concertation est réalisé : questionnaires, ateliers, cafés-débat, réunions publiques ou rencontres de quartier... Les Arpajonnais sont invités à donner leur avis, apporter leurs idées, interroger et échanger. Habitants, commerçants, élus, tous vivent ou travaillent à Arpajon et sont impactés : chacun souhaite préserver son cadre de vie privilégié. Les actions de concertation mobilisent donc beaucoup de personnes.

Un autre type de concertation a été mis en place à Arpajon : un atelier de concertation «Parcs et Jardins». En octobre 2014, un questionnaire a été élaboré à partir de la réflexion menée par les habitants d'Arpajon réunis au cours de cet atelier. Intitulé «Vos pratiques et vos attentes dans les parcs d'Arpajon, apporter vos idées d'améliorations et d'aménagements», l'objectif de ce questionnaire était de mieux connaître les usages des espaces verts.

b/ Contribution des jardiniers amateurs

La municipalité d'Arpajon organise chaque année le concours des balcons et jardins fleuris et met l'accent sur la démarche de développement durable. L'initiative permet la participation des amateurs de fleurs et de beaux jardins.

En témoignent les trophées remis aux récipiendaires lors d'une cérémonie qui se tient à l'automne. L'objectif de ce concours est d'encourager les Arpajonnais qui contribuent à offrir aux habitants un cadre de vie plus agréable et à embellir Arpajon tout au long de l'année. En 2015, un nouveau règlement a été instauré. Il intègre des obligations de bonnes pratiques : actions en faveur de la biodiversité

Atelier jardinage





La Ville d'Arpajon mène toute l'année des actions transversales et de concertations pour promouvoir sa démarche auprès de la population, des visiteurs ou des acteurs concernés et sensibiliser au respect de l'espace public.

et des ressources naturelles. Les jardins des gagnants sont donc entretenus sans recours aux pesticides ni autres produits toxiques pour la nature.

2 – ANIMATION PÉDAGOGIQUE ET SENSIBILISATION

a/ Une démarche transversale

Le Label «Villes et Villages Fleuris» est une fierté pour l'ensemble des élus et agents de la commune. Il est aussi une distinction qui récompense les actions menées pour l'amélioration du cadre de vie par les services auprès des populations Arpajonnaises. Sous l'impulsion de la Direction des Services techniques, le service des Espaces verts a joué un rôle de véritable chef d'orchestre. Il a su convaincre d'autres services municipaux et agents du Service public (éducation nationale, agents communautaires...) d'apporter leurs concours à la démarche de sensibilisation des enjeux environnementaux. De nombreuses actions transversales ont été mises en œuvre, plus particulièrement en direction des enfants, jeunes et de leurs parents. Dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), des projets d'écoles, des activités du Service municipal de la Jeunesse, des Accueils de Loisirs ou de la B-MIAC (Bibliothèque-Maison des Initiatives Associatives et Citoyennes), des animations pédagogiques et de sensibilisation, ont été développés.

b/ Les actions

JARDIN, POTAGER ET GAZON ...

Maxime est animateur à l'accueil de loisirs dans les écoles élémentaire et maternelle Édouard Herriot et passionné de jardinage. Dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), il propose un atelier de plantation et contacte Éric, Responsable des Espaces verts. Ce dernier adhère immédiatement au projet et fournit matériel et conseils. Le résultat est à la hauteur du travail des deux agents : plusieurs groupes d'une douzaine d'enfants ont participé par cycles à cet atelier et l'école est aujourd'hui dotée de plantations et d'un jardin. Dans la cour, fleurs et plantes aromatiques forment de belles plates-bandes le long du mur principal. L'espace en fond de cour, inoccupé jusque là a été nettoyé, sécurisé et préparé par les Services techniques. Du gazon a été planté, un jardin potager a vu le jour aux côtés d'un composteur et d'un élevage de vers de terre. Les enfants ont appris à respecter et à s'occuper de ces îlots de verdure.

UNE JOURNÉE POUR PLANTER !

L'ensemble des équipes des Accueils de Loisirs élémentaires et maternelles s'est retrouvé fin mai pour une «Journée inter-centre», ludique et éducative. L'un des ateliers phare de cette journée portait sur l'embellissement de la ville. En lien avec le service Espaces verts, les animateurs ont conçu un espace de plantations pérennes destiné aux enfants et à leurs parents. Chaque visiteur a pu planter fruits, fleurs ou légumes dans des grandes vasques qui iront agrémenter les rues devant les écoles de la ville. Ainsi les boutures grandiront avec les enfants qui s'occuperont de les entretenir.

RESPECT DES ESPACES PUBLICS

L'école maternelle La Rémarde a opté pour un projet d'école centré sur le respect des espaces publics. Quoi de plus naturel alors que de créer des aménagements végétaux avec et pour les enfants ! Le service Espaces verts a accompagné les enseignants dans la création de



plates bandes dans la cour d'école destinées à accueillir des activités Land Art*. Un espace potager et de plantation a également été créé. Enfin, les équipes ont procédé à la plantation d'une haie fruitière entre l'école et la Promenade de l'Orge.

LES LÉGUMINEUSES DES SERVICES TECHNIQUES...

→ www.fao.org/documents/card/en/c/bf90ef97-90fa-42f3-a470-77b3e825d297/

Dans le cadre de «l'Année des légumineuses» décidée par l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture et choisi comme thème 2016 par Arpajon, les équipes des Services techniques ont œuvré pour l'inscription de la Ville d'Arpajon dans cette démarche et permis de décliner le thème Arpajonnais au travers d'actions originales. Outre la charte graphique (voir «Communication»), un panneau et une jardinière spéciale «Légumineuses» étaient exposés à la Bibliothèque. Animations et menus ont été organisés autour des légumineuses par le service Restauration scolaire en lien avec les Espaces verts. En septembre, la (bien nommée) Foire aux Haricots fêtera ses 85 automnes et célébrera cette «Année internationale des légumineuses» de l'ONU. Pour l'occasion le grand défi de l'édition 2016 «Sous les pavés... le potager» mobilise déjà associations, écoles, jardiniers pour élaborer un potager urbain géant durant toute la foire. Cette installation éphémère sera ensuite déplacée dans un ou plusieurs espaces publics de la ville. Les légumes et les fleurs pourront continuer de pousser en toute quiétude, au bénéfice de tous ceux qui habitent et fréquentent la commune.

... ET LES PLANTES DE LA B-MIAC...

L'équipe de la B-MIAC (Bibliothèque-Maison des Initiatives Associatives et Citoyennes) a elle-aussi souhaité s'associer à cette démarche de sensibilisation pour valoriser le «fonds jardin» de ses rayons. Après réflexion commune avec le service des Espaces verts, décision a été prise d'une exposition et d'une animation sur «Les plantes et leurs usages». Des jardinières ont été préparées par les Espaces verts, en lien avec les panneaux d'exposition sur les plantes alimentaires, médicinales et tinctoriales. L'animation visait deux objectifs : découvrir les familles de plantes et leur utilité et sensibiliser les enfants à la végétation qui les entoure dans la ville par la plantation de leur propre pied dans un pot décoré par leurs soins. La B-MIAC a mis en place des bibliothèques de rue dans les quartiers. Leur jeune public a pour projet la création de jardin potager. Affaire à suivre...

ACTIVITÉS DURABLES AU SMJ !

Le Service municipal de la Jeunesse a lui aussi contribué à sensibiliser son public à la démarche de développement durable et à la biodiversité. Plantations de fleurs et jardin potager, activités pédagogiques autour du tri et du recyclage (visite d'un centre de tri, ateliers créatifs «Récup' Art», goûter des idées «Transformation de nos déchets en œuvres d'art»...), jeu de piste découverte de l'Histoire d'Arpajon et de son patrimoine... Dans le cadre des programmes de vacances ou des

NAP, le SMJ, les jeunes Arpajonnais et les Espaces verts ont travaillé de concert !

DE L'UTILITÉ DE LA BIODIVERSITÉ ...

L'Accueil de Loisirs élémentaire a organisé en avril, en partenariat avec le Syndicat de l'Orge (SIVOA) une animation «Flore, faune, rivière et biodiversité» pour les enfants de 8 à 10 ans dans le parc de la Prairie et le long de la Promenade de l'Orge. Par petits groupes, les enfants avec une animatrice du Syndicat de l'Orge, les élus et les animateurs de la ville, ont découvert, identifié et répertorié les différentes espèces présentes dans les écosystèmes des lieux. Objectif : mieux connaître son environnement et l'utilité de la biodiversité.

3 – PROMOTION DU LABEL ET DE SES VALEURS

a/ Promotion du Label auprès du public visiteur

Les manifestations organisées à Arpajon rayonnent sur le territoire essonnien, voire au delà pour certaines. C'est le cas du Salon du Tourisme et, bien sur, de la Foire aux Haricots. Les stands de la Ville sur ces événements font la part belle à la promotion du label Villes et Villages fleuris du CNVVF. Depuis 2 ans, la Municipalité d'Arpajon et les acteurs du tourisme en Essonne organisent le Salon Tourism'Essonne. La seconde édition s'est tenue en avril 2016. Les élus ont souhaité le stand de la ville aux couleurs du Label pour mettre à l'honneur le travail fourni pour l'embellissement et la qualité de vie à Arpajon.

Lors de la prochaine Foire aux Haricots d'Arpajon, la valorisation du Patrimoine bâti sera exposée sur le stand de la Ville au travers des 4 projets d'architecte en compétition pour le Cœur de Ville. Les visiteurs pourront exprimer leur avis et aider ainsi à la décision du Jury.

Les entrées de la ville sont conçues pour identifier facilement le label Villes et Villages fleuris» décerné par le CNVVF à Arpajon.

b/ Promotion du Label au quotidien

LES ÉQUIPEMENTS DES AGENTS

La ville d'Arpajon a décidé le flocage des Équipements de Protection Individuelle (EPI) de tous les agents du service Espaces publics : tee-shirts, polos, gilet, chasuble de signalisation, parka,



vestes et pantalons... sont marqués du logo «Villes et Villages fleuris» en plus de celui d'Arpajon. Une manière de promouvoir le label auprès des habitants que rencontrent chaque jour les agents.

LES LIEUX D'INTERVENTION DES AGENTS

Un Beach flag (un mât avec une voile floquée) a été réalisé pour promouvoir les travaux d'aménagements liés à la 3^{ème} fleur. Avec le slogan «Embellir la ville ensemble», la voile comporte les logos du label 3^{ème} fleur «Villes et Villages fleuris» du CNVVF et de la ville. Il est positionné sur les lieux d'intervention des équipes techniques et sur des manifestations diverses.

LA VITRINE DE L'OFFICE DE TOURISME

Le partenariat avec l'Office du Tourisme est un relais pour la promotion du label : le logo «Villes et Villages fleuris» du CNVVF est présent sur la signature électronique, sur les plaquettes d'informations diffusées sur Arpajon, sur un sticker grand format posé sur la vitrine de l'office.

ET DANS TOUS LES FOYERS D'ARPAJON !

Le dossier du numéro de Printemps du magazine municipal Arpajon Notre Ville était consacré à l'environnement. L'article intitulé «L'environnement au cœur !» a détaillé et expliqué les critères d'attribution du Label CNVVF. Objectif : promouvoir et transmettre les valeurs de la labellisation «Villes et Villages fleuris». «Ce label très sélectif garantit une qualité de vie et témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente. Il s'agit de se doter des moyens d'offrir un environnement favorable à l'attractivité résidentielle et économique de la ville. Car si à l'origine les critères d'attribution ne portaient que sur le seul esthétisme du fleurissement, ils ont évolué avec les attentes des habitants et portent aujourd'hui sur des enjeux tels que la qualité de l'accueil, le respect de l'environnement et la préservation du lien social. Le Label «Villes et Villages fleuris» garantit que la ville dans son ensemble soit impliquée dans la préservation de son cadre de vie et de l'environnement.» peut-on lire dans le magazine arpajonnais.

Enfin, le service Communication a réédité le disque de stationnement en zone bleue marqué des mêmes emblèmes, disponible gratuitement dans les lieux publics et chez les commerçants.



Jardinage au Service municipal de la Jeunesse





4 – COMMUNICATION SUR LA DÉMARCHE a/ Publications

– **ARPAJON NOTRE VILLE**, magazine municipal trimestriel, 32 pages A4 : l'essentiel des articles publiés rend compte de la démarche paysagère, le fleurissement et des actions qui en découlent,

– **ARPAJON FLASH INFO**, journal bimestriel, recto-verso A3 : les informations publiées annoncent les manifestations de la commune parmi lesquelles les animations de sensibilisation à la démarche de développement durable.

b/ Supports numériques

– le site internet annonce les manifestations et rend compte et développe des sujets de fond dans ses pages dédiées,

– la page Facebook se fait l'écho très régulièrement de la démarche paysagère : photo des plantations des agents, appels à commentaires et à partages des «posts» sur le sujet...

– la charte graphique pour les signatures des e-mail a été modifiée et intègre les logos du Label Villes et Villages fleuris du CNVVF et de l'Année internationale des Légumineuses (2016).

V – MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

ARPAJON, VILLE FLEURIE ET RESPONSABLE

1 – PATRIMOINE VÉGÉTAL PRÉSERVÉ

La ville d'Arpajon attache une grande importance à la présence du végétal dans le cadre de vie. La démarche de développement durable engagée par l'équipe municipale intègre :

- la poursuite de la cohérence par l'intégration paysagère,
- la poursuite de la diversification végétale,
- l'optimisation de la gestion du patrimoine.

a/ Les parcs et jardins

PARC FREISING

Ce parc public, d'une superficie de 3800 m², est situé dans un tissu urbain dense, au cœur de la commune, en continuité avec la mairie au nord et le quartier sud d'Arpajon. Le parc Freising est une traversée, liaison piétonne importante qui reconnecte l'Orge canalisée à l'Orge naturelle. Depuis 2013, au fur et à mesure des saisons, la végétalisation du parc, notamment autour de la cascade, a été converti en massifs de vivaces. Celle-ci offre désormais des ambiances plus naturelles au fil des saisons, qui valorise la cascade et la pagode tonkinoise. Elle dégagerait également une belle vue le long de l'Orge.

PARC CHEVRIER

Le parc Chevrier, situé au bord de l'Orge, avenue Hoche est un parc arboré à usage de loisirs. Fort de 6 270 m², ses platanes et cèdres présentent un caractère ancien et remarquable, qualité rare dans un cœur de ville. Le parc accueille chaque année le Pôle rural de la Foire aux Haricots. Un projet de requalification est en cours.

PARC THÉOPHILE GUESDON

Le parc Théophile Guesdon, 3700 m², enlacé entre trois cours d'eau (Orge,





Boëlle, Rémarde) abrite aussi une futaie de platanes remarquables et facilite la liaison entre le secteur nord de la commune, le centre-ville, la gare et le pôle Jeunesse.

JARDIN DU 100 GRANDE RUE

Véritable petit jardin de ville, c'est un axe de liaison du centre-ville vers la gare. Structurés en jardin d'inspiration médiévale, les massifs ont été remaniés à l'automne 2015. L'axe central est volontairement ornemental pour inviter les usagers à la promenade entre les massifs périphériques qui accueillent des plantes médicinales mêlées aux plantes pérennes des jardins d'antan (plantes de jardin dit «de Curé»).

PARC DE LA PRAIRIE

Le parc de la Prairie est un espace naturel de 7300 m², à la confluence de l'Orge, la Rémarde et la Boëlle de Beaumirault qui permet une mise en valeur du réseau hydrographique et favorise le déplacement des piétons. Lieu privilégié des promeneurs, pêcheurs ou sportifs, il a fait l'objet d'un réaménagement, fruit d'une concertation entre la ville, les riverains et le Syndicat de l'Orge. Il dispose d'un parcours de santé, d'une aire de jeux et d'un verger pédagogique, pour l'étude des arbres fruitiers avec les écoles à proximité.

PROMENADE DE L'ORGE

Dans la continuité du parc de la Prairie, les berges de l'Orge ont été réaménagées. Une nouvelle promenade piétonne et verdoyante a vu le jour en 2015, fruit du partenariat entre la ville et le Syndicat de l'Orge. La Promenade de l'Orge à Arpajon constitue une continuation de la coulée verte avec ouverture paysagère sur la rivière et aménagement végétal en cohérence avec le développement de la biodiversité des milieux aquatiques.

PARC DE LA FOLATIÈRE

Jardin historique du XIXe siècle d'une superficie de 6000 m², le parc de la Folatière est marqué par sa topographie aux formes douces et naturelles et aux arbres centenaires.

Rouvert au printemps 2014, les travaux d'aménagement se sont attachés à révéler son caractère et ses qualités. L'espace a été pensé pour créer une nouvelle ambiance : l'harmonie du cadre et de ses nouvelles structures invite à la détente et à la rêverie. Un ru sec, un miroir d'eau, un théâtre de verdure avec gradins en acier Corten et une nouvelle aire de jeux pour les enfants ont été intégrés au paysage.

Des allées piétonnes accessibles aux personnes à mobilité réduite ont été créées. Un chemin en stabilisé décrit une boucle au sortir de la cour intérieure attenante à l'Office du Tourisme.

D'importants travaux d'entretien (élagages, tailles et abattage d'arbres) ont été effectués.

La démarche de développement durable engagée par l'équipe municipale intègre une présence importante du végétal dans la ville. Cohérence, diversification et gestion raisonnée sont les axes de travail pour garantir qualité de vie et préservation des ressources.



Enfin, un espace d'éco-pâturage est en cours de finalisation. Quatre chèvres y prendront leurs quartiers à l'été 2016.

b/ Le fleurissement hors-sol : thématique annuelle

Arpajon est situé dans un contexte urbain minéral. Le fleurissement hors sol est déterminant pour la mise en valeur du patrimoine bâti du centre ville (Halle, Hôtel de Ville, Église et Grande rue). Les suspensions, balconnières et jardinières ponctuent l'artère principale (Grande rue).

Depuis 2015, une continuité du fleurissement hors sol est mise en place de l'entrée nord de la ville, avenue de la Division Leclerc, jusqu'à la sortie est, boulevard Hoche et en direction de la sortie sud, avenue de Verdun pour accompagner les axes de circulation routiers principaux qui traversent la ville.

Chaque année depuis 2014, une thématique est choisie par les élus qui a trait soit à un événement de portée mondiale (thème du Brésil en 2014), soit à un thème international («la Lumière», thème de l'UNESCO en 2015, «Année internationale des légumineuses», thème 2016 de l'ONU-FAO). Les compositions végétales hors sol et pleine terre sont conçues pour illustrer ces thèmes.

c/ Une trame pérenne et saisonnière

➤ Fleurissements saisonniers

- **Été** : fleurissement annuel dans toute la ville, de mai à octobre
- **Printemps** : fleurissement bisannuel au Cœur de Ville et sur les points de fleurissement fixes (entrée de ville, patrimoine historique), d'octobre à mai
- **Hiver** : fleurissement et décorations liés aux événements, commémoration du 11 novembre : fleurissement du patrimoine historique (Mairie, Halle, Église) festivités de Noël : décorations aux points stratégiques et lieux de festivités collectives.

➤ Trame pérenne

La ville d'Arpajon dispose désormais d'une trame pérenne constituée de vivaces et arbustes dans les parcs et jardins le long de la coulée verte, dans une recherche de cohérence et de continuité paysagères «au fil des parcs et jardins» : parc de la Prairie, Promenade de l'Orge, parc Guesdon, parc Freising, Jardin du 100 Grande rue, parc de la Folatière et parc Chevrier.

Les services des Espaces verts ont procédé à différentes actions :

- conversion de massifs fleuris du mode annuel/bisannuel en mode pérenne : massifs de la cascade du parc Freising,
- conversion de bacs de fleurissement en bacs d'arbustes vivaces et pérennes : Jeu de Paume, rue Henri Barbusse, CAF et parking de la Gare à venir.
- mise en place de citymur® en vivace en phase test pour développer un fleurissement pérenne au Cœur de ville.

d/ Un plan de gestion du patrimoine arboré

Le parc arboré de la ville d'Arpajon comporte plus de 1 000 sujets. En 2013, un audit sur le patrimoine arboré (inventaire et diagnostic sanitaire et plan pluriannuel de gestion) a été réalisé. Ce diagnostic a conduit à la passation d'un marché public en 2014 pour l'entretien du patrimoine arboré. Les clauses techniques précisent les modalités d'une gestion raisonnée des arbres : pratique des tailles douces, respect des règles de l'art des tailles architecturées, conseil d'un technicien de l'arbre pour les nouvelles plantations et replantations.

Le plan de gestion comporte 3 axes :

- sécurisation des arbres dangereux
- respect des règles de l'art (méthodes et saisons) pour les tailles architecturées, interventions limitées aux contraintes pour les arbres d'alignement,
- traitement rapide et adapté des problèmes parasitaires par des méthodes excluant les produits phytosanitaires. Pour exemple la chenille processionnaire du pin : collecte des cocons, pose d'éco pièges, pose de nichoirs pour favoriser les prédateurs naturels, information de la population.

2 – GESTION RAISONNÉE DES ESPACES VERTS

a/ Typologie et gestion différenciée

Un inventaire détaillé des espaces verts avec cartographie a été réalisé en 2013. Il a été suivi en 2014 de la création d'une typologie des espaces verts intervenant en amont d'un marché public d'entretien de ces espaces verts sur une partie de la ville (50% en régie, 50% en prestation). Cette typologie permet de définir le type d'entretien, la fréquence et les pratiques culturelles souhaitées.

Trois niveaux d'entretien sont distingués :

- niveau 1 pour le Cœur de ville et les accompagnements d'édifices publics
- niveau 2 pour les parcs et jardins de type loisirs et les accompagnements de voirie
- niveau 3 pour le parc de la Prairie, la Promenade de l'Orge, les berges de rivières et les noues végétalisées.



b/ Stratégie combinée de diversification botanique et souci du pérenne

Depuis 2011, la volonté d'une végétalisation plus rationnelle en matière de consommation des ressources a permis le développement de massifs d'arbustes et de vivaces. Chaque aménagement nouveau ou réaménagement est accompagné d'une réflexion sur le type de végétaux. C'est le cas pour :

- le rond point de la porte de Paris,
- le parking à l'angle des rues Lemoine et Duhamel,
- le parking de l'Orge,
- le parc de la Folatière,
- les jardinières de la rue du Jeu de Paume.

La volonté de diversification botanique se traduit par le choix des vivaces et des arbustes : plus de 50 taxons différents pour les nouveaux aménagements ou les réaménagements : espaces horticoles comme le Jardin du 100 Grande rue, accompagnements végétaux de parking avec le choix de massifs secs comme le parking de l'Orge. Le choix de plantes vivaces et arbustes pour un effet esthétique toute l'année (fleurs, feuillages, bois) est adapté au contrainte de gestion (limitation des arrosages et entretien moins récurrent sans se faire au dépend de l'intérêt esthétique).

c/ Pratiques culturelles pour une gestion différenciée

Depuis 2014, un travail de reprise du patrimoine arbustif par le retour aux tailles adaptées pour les arbustes en port libre est mené : taille par tiers du vieux bois, recepage, taille de floraison respectant les périodes et les spécificités des arbustes.

Le travail du sol est raisonné et adapté, avec une fertilisation par engrais organique pour favoriser la vie du sol.

La pratique des paillages de diverses compositions a été favorisée en fonction de l'effet recherché et du type de massifs (arbustes, vivaces, annuelles).

Les agents des Espaces verts ont bénéficié de formation en interne et/ou en formation qualifiante (domaine de Chaumont-sur-Loire) sur l'entretien du patrimoine arbustif et pérenne (vivaces).





d/ Protection des ressources naturelles

➤ L'eau

- mise en place d'un plan pluriannuel de rationalisation de l'arrosage
- arrosage automatique (Porte de Paris, en 2015 pour l'Hôtel de Ville).
- projet d'une étude pour la mise en conformité des bassins de récupération d'eau pluviale destinée à l'arrosage des fleurissements (parcs Freising et Folatière).

➤ La gestion des déchets verts

- les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts sont acheminés sur une plateforme de transformation et valorisation (Entreprise Zymovert)
- les broyats issus de l'entretien des arbres sont en partie restitués par le prestataire pour servir de paillage dans les massifs arbustifs. Les résidus de taille des arbustes sont broyés et valorisés en BRF (Broyat Raméal Fragmenté) sur certains massifs de vivaces et arbustes
- en 2015, les services techniques ont mis en place une campagne de collecte des sapins de Noël des foyers Arpajonnais. Les naturels sont broyés et utilisés comme paillage pour les massifs de plantes acidophiles.

➤ La réduction des pollutions hydrocarbures

La conversion du thermique à l'électrique (portatif) a démarré en 2012, avec l'introduction d'outillages électriques par les services Voirie et Espaces verts. En 2016, 52% de l'outillage de tonte, débroussaillage, taille et soufflage est électrique. Objectif : diminution des pollutions sonore et aux hydrocarbures, plus de confort et de sécurité pour les agents.

➤ Les phytosanitaires

Le dispositif Phyt'Eaux-Cité valorise les collectivités qui s'engagent dans la démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. La ville d'Arpajon y participe depuis 2007 et a obtenu 3 pétales sur 4 en 2015 (classement en fonction de critères connus du jury). La gestion des espaces verts (sauf cheminements du cimetière) ne recourt plus aux phytosanitaires depuis 2012.



Seules les voiries sont traitées par un prestataire. En 2017, l'action «Zéro phyto*» s'appliquera à l'ensemble de la commune. Un plan de désherbage est développé par les agents des Espaces verts.

➤ La transition énergétique

Dès publication de la Loi relative à la transition énergétique, les services Propreté urbaine et Espaces verts ont étroitement collaboré pour mettre en place un plan d'actions. La ville d'Arpajon a ainsi pu :

- lancé la réflexion sur les techniques alternatives
- réalisé un Plan de Désherbage communal
- préparé une délibération pour l'acquisition de matériel alternatif (désherbage vapeur haute pression)

3 – POUR LA QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

a/ Les objectifs de qualité d'entretien des espaces publics

La volonté d'excellence du cadre de vie défini par l'équipe municipale a conduit, en 2014, à l'organisation d'une veille des incidents sur le domaine public. Deux fois par semaine, des relevés sont effectués sur l'état :

- de la voirie,
- de la signalisation,
- des dépôts sauvages,
- du respect de l'entretien des mitoyennetés privées/publiques.

b/ La propreté urbaine

La propreté de la ville est l'objet d'une attention particulière dans la démarche de développement durable. En 2015, une typologie pour la propreté urbaine a été élaborée. Elle définit les secteurs d'entretien, les fréquences et les modes d'intervention (entretien mécanique/manuel). Sept secteurs ont été définis par les services techniques avec relevés tous les mois et communication des grilles tous les trimestres. Trois niveaux d'entretiens sont mis en place. Les agents interviennent au quotidien pour entretenir la ville et ramasser les déchets. Un circuit de nettoyage haute pression est mis en place depuis 2014 sur le cœur de ville.

c/ Opérations «Embellissement de mon quartier»

Des opérations «Embellissement de mon quartier» sont organisées trois fois par an, dans des quartiers ciblés pour une remise en valeur de l'espace public (mobilier urbain, peinture, potelets, bacs...) et une sensibilisation des riverains. Pour exemple, en 2015 : parvis de l'Église, rue de la Résistance et rue de la Libération au printemps ; quartier de la

Gare, rue Marc Sangnier et avenue de la République à l'automne. Ces opérations sont aussi des moments de sensibilisation et d'échanges informels entre les agents de la ville et les habitants du quartier.

d/ AVPU : objectif propreté

La ville d'Arpajon a adhéré en 2015 à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU). Cette association met à disposition des collectivités adhérentes des Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP) qui permettent aux agents de réaliser une évaluation quantitative de la «non propreté». Les secteurs où la propreté doit être améliorée sont mieux ciblés. Cet engagement à l'AVPU est aussi un moyen de mettre en perspective ses actions avec les autres villes du réseau et de partager ses résultats avec la population pour une sensibilisation accrue. L'adhésion de la commune au Label éco-propre, développé par l'AVPU, est en cours.

e/ Qualité de la voirie

La voirie est partie intégrante du cadre de vie des Arpajonais. Depuis 2014, des actions régulières sont menées :

- mise en place deux fois par an d'opération de réfection des revêtements voiries (enrobés et marquages au sol)
- poursuite de la rénovation et de l'harmonisation de l'espace public dans le respect des normes d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- dans le cadre du programme pluriannuel de requalification des voiries depuis 2013 :

phase 1 : rues Dauvilliers et Lemaire, porte de Paris et rue Brossolette finalisée et livrée (2015-2016)

phase 2 : rue de la Paix et du 22 août 1944 en projet

phase 3 : Cœur de ville (voir chapitre II)

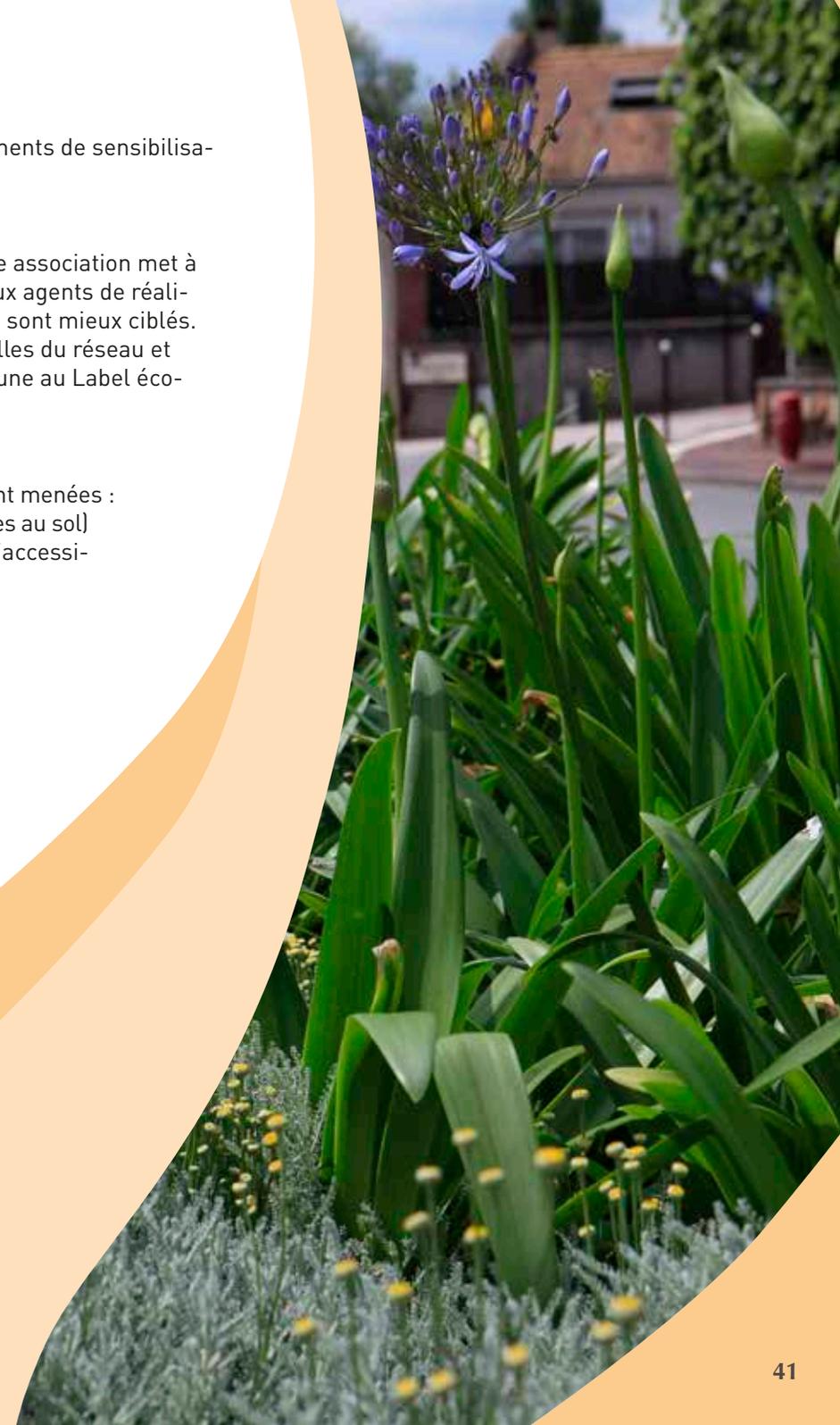
- lancement du Plan Vélo en avril 2016 avec distribution du guide identifiant les circulations possibles (marquage au sol des parcours).

f/ Charte Qualité Travaux

Une «Charte Qualité Travaux» a été élaborée pour créer un cadre qualitatif et sécuritaire. Elle vise trois objectifs :

- préciser le cadre technique et environnemental des travaux publics
- uniformiser les pratiques au sein des services et pour les entreprises
- accompagner les entreprises et concessionnaires dans le suivi des travaux sur le domaine public

La «Charte Qualité Travaux» doit renforcer la sécurité, l'accessibilité, la signalisation, la propreté des chantiers sur le domaine public, la qualité des réalisations et le respect de l'existant. La création d'un «arrêté général d'occupation du domaine public associé» conforte le cadre réglementaire pour les personnes physiques ou morales qui interviennent sur le domaine public.





PLAN DE VÉGÉTALISATION

Le fleurissement saisonnier

Pour accompagner les saisons, le fleurissement saisonnier est une alternance de compositions d'annuelles pour l'été et de bisannuelles pour le printemps. Avec également sur certains points stratégiques de prestige des décorations hivernales. Le fleurissement saisonnier est une trame qui traverse le cœur de ville ainsi que les boulevards de circulation.

Bananier

Begonia

Bidens

Capucine

Coleus

Coréopsis

Cuphea

Dahlia

Erigeron

Gaillarde

Géranium

Gomphrena

Haricot à rame

Haricot Chevrier

Haricot d'Espagne

Haricot Sabre (canavalia Gladiator)

Ipomee feuille

Ipomée fleur

Lamier violet

Lantana

Lobularia

Mufler

Pennisetum

Petunia

Plectranthus

Poirée

Pois chiche

Pois de senteur mamouth

Rudbeckia

Salvia

Spilanthes

Surfinia

Tages

Talinum

Tournesol

Pennisetum

Zinnia

LA PRÉSENCE DES ARBRES

Très présents dans les parcs, les arbres sont aussi nombreux en alignement dans toutes les voiries qui le permettent. Arpajon compte 955 arbres (mise à jour du patrimoine fin 2015) répartis en une quarantaine d'espèces.

<i>Acacia</i>	<i>Épicéa</i>	<i>Noisetier</i>
<i>Ailanthé</i>	<i>Érable</i>	<i>Noyer</i>
<i>Albizia</i>	<i>Frêne</i>	<i>Peuplier</i>
<i>Arbre de Judée</i>	<i>Fruitier divers</i>	<i>Pin</i>
<i>Aubépine</i>	<i>Ginkgo</i>	<i>Platane</i>
<i>Aulne</i>	<i>Gleditsia</i>	<i>Prunus</i>
<i>Bouleau</i>	<i>Hêtre</i>	<i>Sapin</i>
<i>Catalpa</i>	<i>Houx</i>	<i>Saule</i>
<i>Cèdre</i>	<i>If</i>	<i>Sophora</i>
<i>Cerisier</i>	<i>Liquidambar</i>	<i>Tamaris</i>
<i>Chamaecyparis</i>	<i>Magnolia</i>	<i>Thuya</i>
<i>Charme</i>	<i>Marronnier</i>	<i>Tilleul</i>
<i>Chêne</i>	<i>Metasequoia</i>	<i>Tulipier</i>
<i>Cyprès</i>	<i>Micocoulier</i>	



Le fleurissement pérenne

Constitué de massifs d'arbustes, de compositions de vivaces, le fleurissement pérenne agrémenté de nombreux espaces verts. L'esthétique des fleurs, des feuillages accompagnent les parkings de stationnement et des grands axes de circulation comme par exemple : l'avenue de la Division Leclerc, le parking du moulin de Cerpied et le parking de l'Orge.

Mais également des espaces de prestige et des parcs comme la porte de Paris, la cascade du parc du Freising l'entrée du parc de la Folatière et bien sûr le Jardin du 100 Grande rue.

Nom vernaculaire	Genre	espèce
Acanthe à feuilles molles	Acanthus	mollis
Ail géant de l'Himalaya	Allium	giganteum
Plante des savetiers	Bergenia	Eroica
Ciboulette	Allium	schoenoprasum
Ail aux ours	Allium	ursinum
Agastache Kolibri	Agastache	'kolibri'
Anémone du Japon 'Prinz Heinrich'	Anemone	hupphensis 'Prinz Heinrich'
Astilbe de chine	Astilbe	chinensis 'Superba'
Astilbe 'Red Sentinelle'	Astilbe	japonica 'Red Sentinelle'
Ancolie	Aquilegia	alpina
Ancolie	Aquilegia	'Blue Barlow'
Ancolie	Aquilegia	'Crimson Star'
Arabette des rochers	Arabis	blepharophylla
Corbeille d'argent	Arabis	caucasica rose
Buglosse de Sibérie	Brunnera	macrophylla 'Hapsden Cream'
Bleuet des montagnes	Centaurea	montana
Camomille romaine	Chamaemelum	nobile
Œillet	Dianthus	deltoides 'Brilliant'
Œillet	Dianthus	gratianopolitanus 'Eydangeri'
Artichaut	Cynara	scolymus
Cœur de Marie	Dicentra	spectabile
Fleur des elfes	Epimedium	versicolor 'Sulphureum'
Euphorbe 'Fire Glow'	Euphorbia	griffithii 'Fire Glow'
Fenouil	Foeniculum	bronze form
Fenouil	Foeniculum	vulgar
Gaura	Gaura	'Syskiou Pink'
Gaura	Gaura	'whirling butterflies'
Géranium vivace	Geranium	'brookside'
Géranium vivace	Geranium	'Orion'
Géranium vivace	Geranium	'Endresii'
Géranium vivace	Geranium	'Johnson Blue'

<i>Géranium vivace</i>	<i>Geranium</i>	' <i>Renardii</i> '
<i>Plante à curry</i>	<i>Helychrisum</i>	<i>italicum</i>
<i>Scabieuse de Macédoine</i>	<i>Knautia</i>	<i>macedonica</i> ' <i>Melton's Pastel</i> '
<i>Lavande blanche</i>	<i>Lavandula</i>	<i>angustifolia</i> ' <i>Edelweiss</i> '
<i>Lavande</i>	<i>Lavandula</i>	' <i>Munsted Dwarf</i> '
<i>Cotule à bractées</i>	<i>Leptinella</i>	<i>squallida</i>
<i>Plume du Kansas</i>	<i>Liastris</i>	' <i>Floristan Velvet</i> '
<i>Coquelourde</i>	<i>Lychnis</i>	<i>coronarium</i>
<i>Lin bleu</i>	<i>Linum</i>	<i>perenne</i>
<i>Mélisse citronnelle</i>	<i>Melissa</i>	<i>officinalis</i>
<i>Herbe à chats géante</i>	<i>Nepeta</i>	<i>grandiflora</i> ' <i>Dawn to Dusk</i> '
<i>Origan</i>	<i>Origanum</i>	<i>laevigatum</i> ' <i>Herrenhausen</i> '
<i>Origan</i>	<i>Origanum</i>	<i>vulgar compactum</i>
<i>Phlomis du Cashmire</i>	<i>phlomis</i>	<i>cashmeriana</i>
<i>Potentilla rouge</i>	<i>Potentilla</i>	<i>sanguinea</i>
<i>Rhubarbe</i>	<i>Reum</i>	<i>palmatum</i>
<i>Rosier</i>	<i>Rosier</i>	<i>tige Broceliande</i>
<i>Rosier</i>	<i>Rosier</i>	<i>tige Line Renaud</i>
<i>Romarin</i>	<i>Rosmarinus</i>	<i>officinalis</i>
<i>Rudbeckie</i>	<i>Rudbeckia</i>	<i>triloba</i>
<i>Saxifrage mousse</i>	<i>Sagifraga</i>	<i>arendsii blanche</i>
<i>Saxifrage mousse</i>	<i>Sagifraga</i>	<i>arendsii rouge</i>
<i>Sauge des bois</i>	<i>Salvia</i>	<i>nemerosa</i> ' <i>Mainacht</i> '
<i>Sauge d'automne</i>	<i>Salvia</i>	<i>greggii</i>
<i>Sauge officinale</i>	<i>Salvia</i>	<i>officinalis</i>
<i>Sauge pourpre</i>	<i>Salvia</i>	<i>purpureascens</i>
<i>Pimprenelle</i>	<i>Sanguisorba</i>	<i>minor</i>
<i>Pimprenelle</i>	<i>Sanguisorba</i>	<i>officinalis</i> ' <i>Tanna</i> '
<i>Germandrée d'Ackerman</i>	<i>Teucrium</i>	<i>ackermannii</i>
<i>Germandrée</i>	<i>Teucrium</i>	<i>polium</i>
<i>Pigamon de Delavay</i>	<i>Thalictrum</i>	<i>delavayii</i> ' <i>Hewitt's Double</i> '
<i>Thym citron</i>	<i>Thymus</i>	<i>citriodorus</i> ' <i>Aureus</i> '

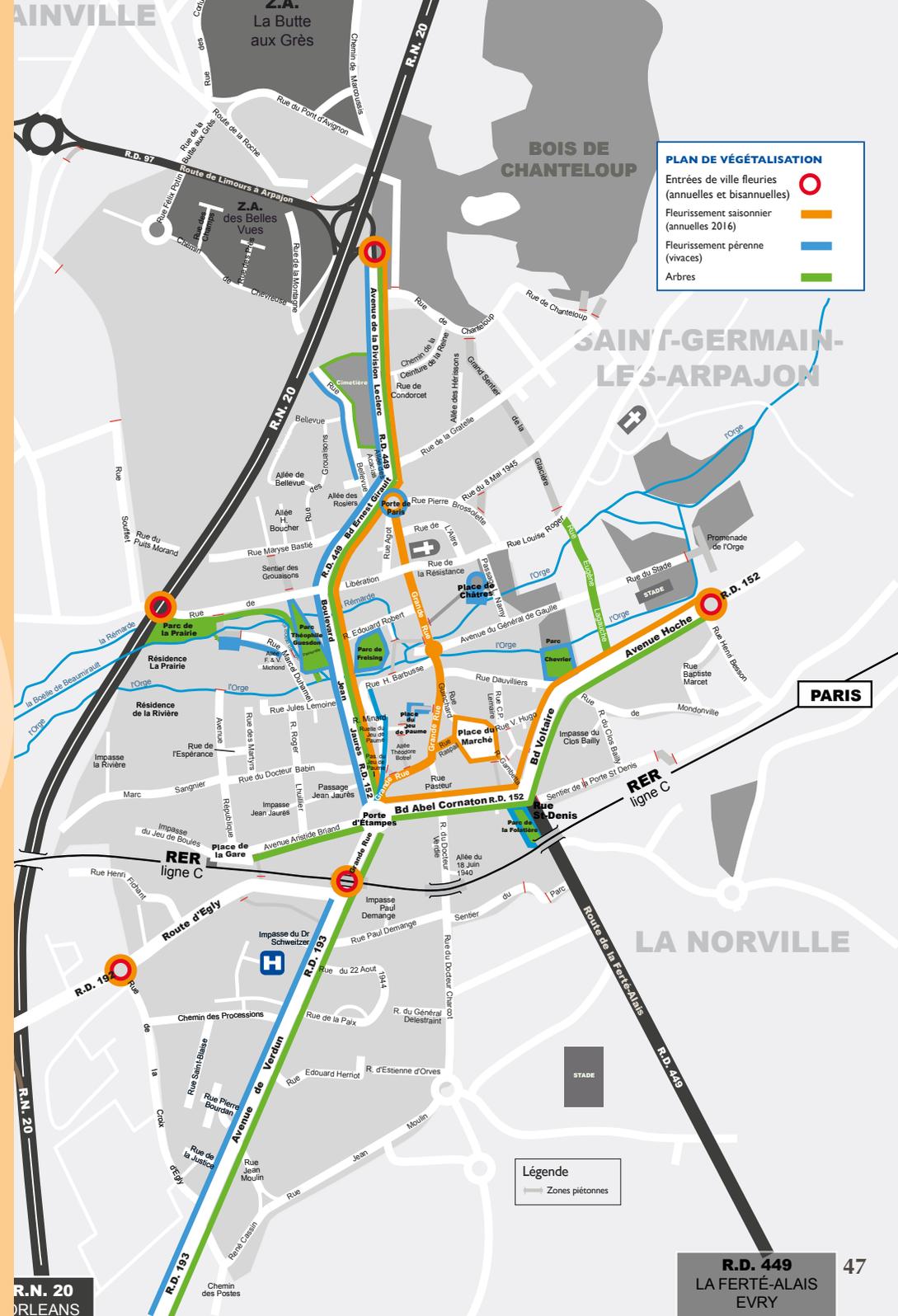
<i>Thym citron</i>	<i>Thymus</i>	<i>citriodorus</i> ' <i>Silver Queen</i> '
<i>Thym farigoule</i>	<i>Thymus</i>	<i>vulgaris</i>
<i>Aster de Virginie</i>	<i>Aster</i>	<i>belgii</i>
<i>Crocsmia</i>	<i>Crocsmia</i>	<i>montbretia</i>
<i>Fuschia</i>	<i>Fuschia</i>	<i>ricartonnii</i>
<i>Hémérocalle</i>	<i>Hemerocallis</i>	
<i>Glaieul</i>	<i>Gladiolus</i>	
<i>Coréopsis</i>	<i>Coreopsis</i>	' <i>Zagreb</i> '



Parc Freising



Parc de la Prairie





ARPAJON